



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

VIE HUMAINE : MONSIEUR LE PRESIDENT...

HIER, 6 JUILLET 2016, J'AI A NOUVEAU ECRIT AU CHEF DE L'ETAT

J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat au cours de ces derniers mois et j'ai sollicité une réponse (tout est sur le Web, un récapitulatif figure en pages 7 à 10 de ce PDF avec quelques autres informations).

J'ai à nouveau écrit à Hollande, hier, 6 juillet 2016.

En pages 2 à 6 de ce PDF sont présentées les captures d'écran de la procédure, avec le texte envoyé. Conformément aux usages, je me suis adressé au Secrétaire général de la Présidence de la République.

En raison des interventions en France auprès des personnes susceptibles d'être en relation avec moi, j'ai indiqué « SANS ADRESSE EN FRANCE ».

En effet, récemment encore, des magistrats envoyaient la police chez diverses personnes supposées me connaître et savoir où me trouver, avec mandats d'amener, perquisitions... Ces actions, qui ont aussi pour objet de tenter de « faire le vide » autour de moi en intimidant et en écœurant mes connaissances, mes amis, ma famille, sont indignes d'une démocratie.

Aux dernières nouvelles, rien n'a changé malgré le renouvellement régulier d'une plainte pour subornation de témoin émanant d'une partie civile dans l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris, en relation avec d'autres familles de victimes.

Mon audition comme témoin et sachant avait en effet été demandée dès l'été 2011 à la juge d'instruction en charge de l'enquête sur ce drame. La plainte pour subornation de témoin a été déposée en janvier 2013. Elle est régulièrement renouvelée. Elle a encore été renouvelée au début du mois de février de cette année par recommandé avec AR adressé à François Molins, procureur de Paris.

L'exécutif, au plus haut niveau, est maintenant parfaitement informé de l'essentiel, documents en main, y compris la plainte pour subornation de témoin.

. / ...

Ci-dessous le formulaire présenté par la page ad hoc du portail de l'Elysée (<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>) avec le texte envoyé le 6 juillet 2016 vers 15 heures (heure de Paris).

| Votre identité * :

Madame Monsieur

Nom : JACQUET

Prénom : Norbert

| Vos coordonnées :

Adresse électronique * : norbertjacquet@yahoo.fr

Ressaisir votre adresse électronique * : norbertjacquet@yahoo.fr

N° et voie * : SANS ADRESSE EN FRANCE

Complément d'adresse :

Code postal * : 00000 Ville * : XXXXX

Pays * : FRANCE

| Vous écrivez à titre * :

Professionnel

| Votre message * :

Monsieur le Secrétaire général,

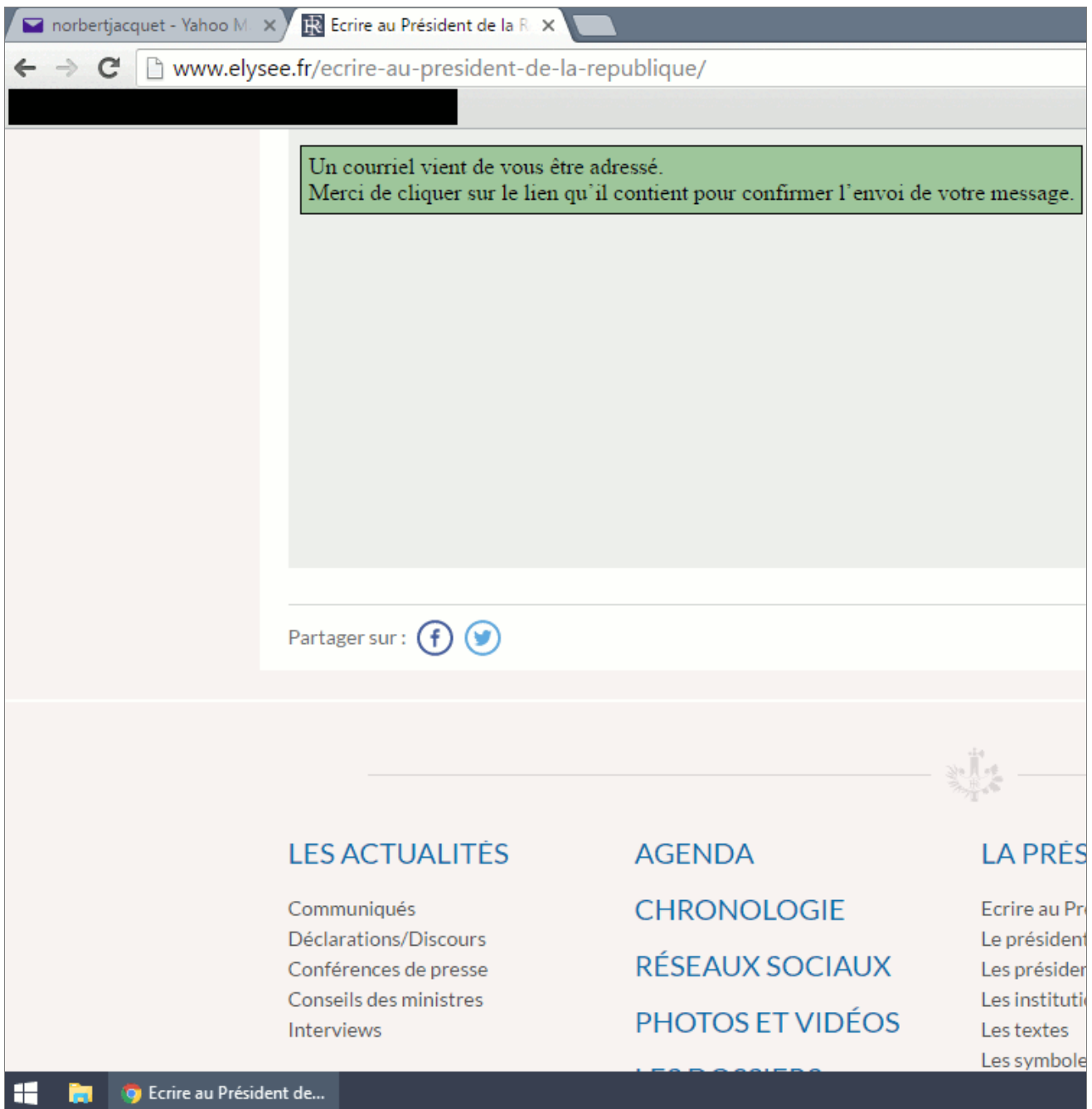
J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat, s'agissant de l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et plus généralement de la sécurité aérienne et des méthodes mises en oeuvre pour discréditer et faire taire ceux qui parlent. Les faits sont limpides. Je sollicite une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Norbert Jacquet

./...

Après envoi, cette réponse est apparue :



./...

Courriel qui m'a été envoyé pour procéder à la confirmation (arrivé avec retard à 18 heures 25, rien n'est parfait en informatique) :

Mail interface header: Accueil | norbertjacquet

Validation message au Président

no-reply@elysee.fr jul 6 à 6h25 PM
 À norbertjacquet@yahoo.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la bonne réception de votre message.
 Toutefois, pour que l'envoi à la Présidence de la République soit effectif, vous devez cliquer sur le lien suivant : http://ecrire.elysee.fr/validation_mail/ccfab858af79a6af567c829386975fba
 Sans confirmation de votre part, le message posté sur le site sera effacé sous 72 heures.

L'outil Ecrire au Président
 Présidence de la République

=====

Voici, pour votre information, le contenu du message que vous avez saisi (validation impérative via le lien ci-dessus) :

Votre identité :
 Monsieur
 JACQUET
 Norbert

Vos coordonnées :

SANS ADRESSE EN FRANCE
 00000 XXXXX
 France

Vous écrivez à titre :
 Professionnel

Votre message :
 Monsieur le Secrétaire général,

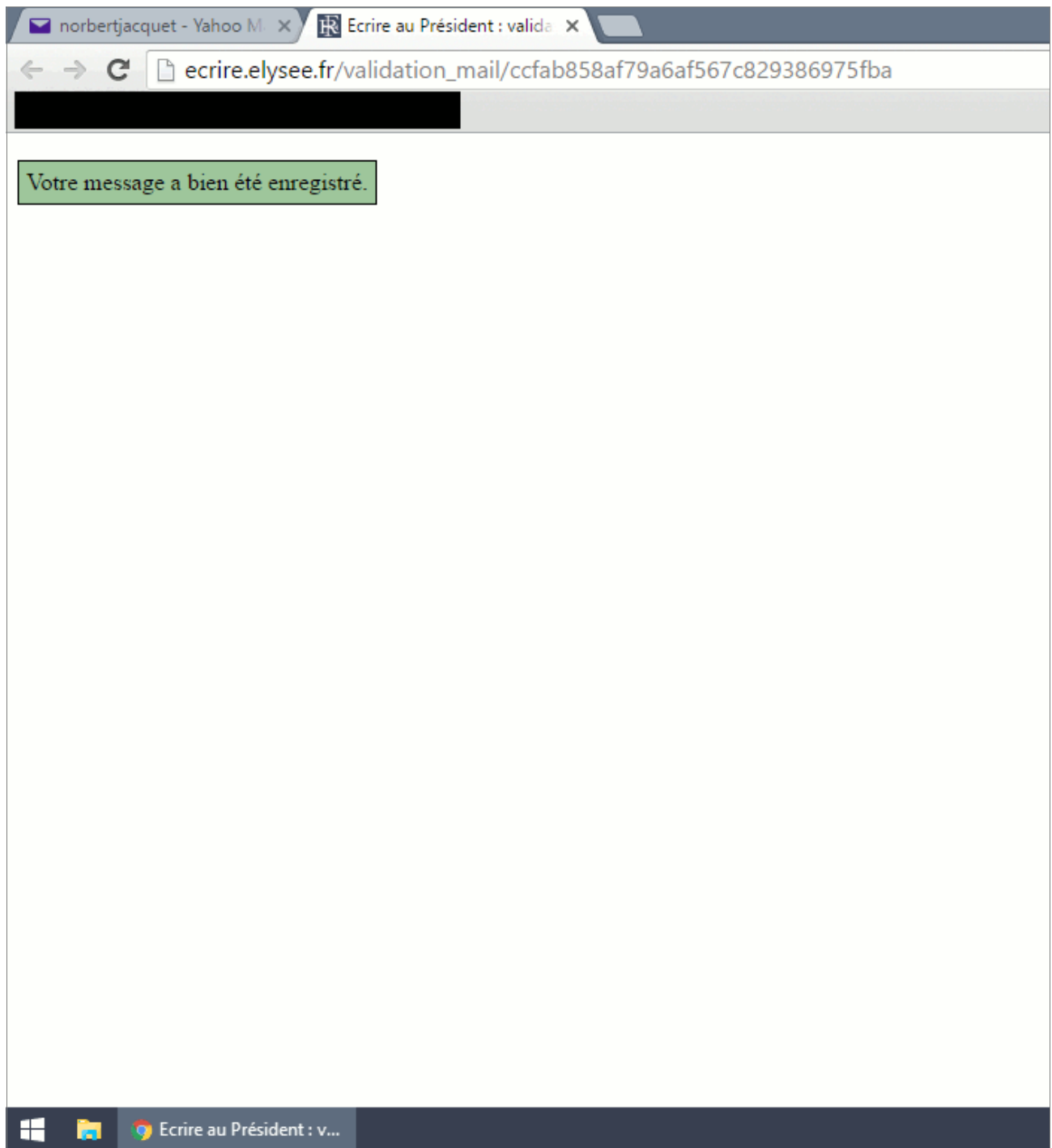
J'ai écrit à plusieurs reprises au chef de l'Etat, s'agissant de l'enquête sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et plus généralement de la sécurité aérienne et des méthodes mises en oeuvre pour discréditer et faire taire ceux qui parlent. Les faits sont limpides. Je sollicite une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Norbert Jacquet

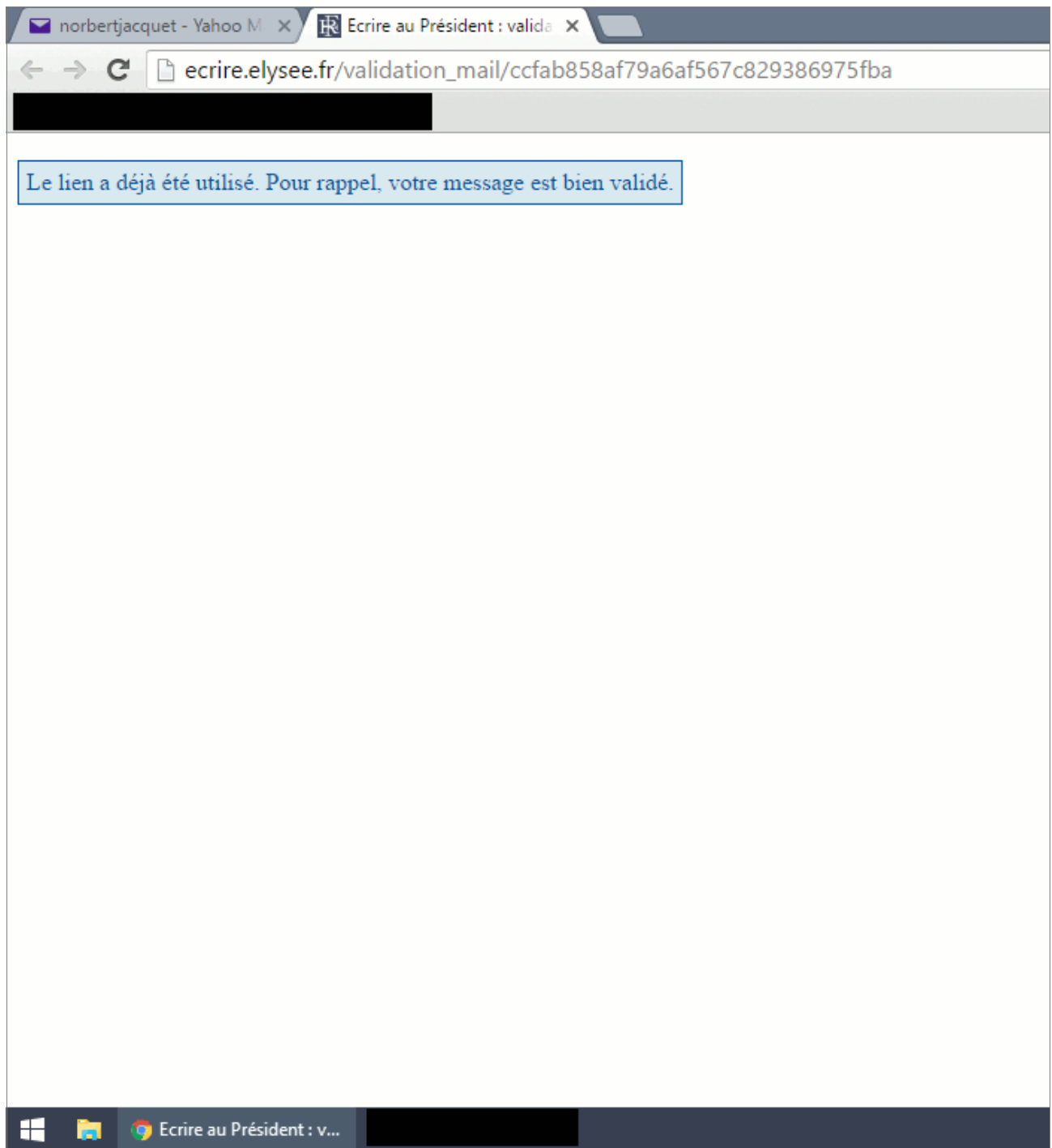
./...

Après le clic de confirmation, l'Elysée a répondu par ce message :



./...

En cliquant à nouveau, voici la réponse (message reçu « 5 sur 5 » comme on dit dans les transmissions) :



./...

LES PRECEDENTES INFORMATIONS DELIVREES AU PRESIDENT

On trouvera à partir des liens figurant ci-dessous les faits qui ont été portés à la connaissance du chef de l'Etat au cours de ces derniers mois. Il s'agit de l'enquête falsifiée sur le crash du vol AF447 Rio-Paris, qui se transforme en véritable affaire Dreyfus. Il s'agit de la sécurité aérienne avec des vies humaines inutilement en danger par centaines. Il s'agit des constats qui amènent à s'interroger sur une éventualité qu'on ne peut plus négliger : Airbus pourrait être dans une impasse technologique. Les liens ci-dessous sont présentés par ordre inversement chronologique.

3 juin 2016. Le préavis de grève déposé par les pilotes d'Air France m'a amené à écrire au chef de l'Etat le 3 juin 2016 pour signaler/rappeler une autre grève... avec préavis au ministre (PDF, 6 pages, 305 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/francois-hollande-af447-greve-des-pilotes-norbert-jacquet-5-juin-2016.pdf>

20 mai 2016. Quelques heures après le crash de l'Airbus MS804 Paris-Le Caire survenu le 19 mai, Hollande a organisé une réunion de crise à l'Elysée avec Valls et les ministres concernés. Il a tenu une conférence de presse, promettant avec insistance la vérité due aux familles de victimes. C'était l'occasion de lui rappeler ce qu'il en est dans l'enquête sur la tragédie de l'AF447 Rio-Paris (PDF, 6 pages, 317 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/crashes-aeriens-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-20-mai-2016.pdf>

6 mai 2016. Il n'est pas excessif de dire que « **tout me donne raison sur tout** » dans l'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire de ces trente dernières années. Un fait nouveau m'a permis d'enfoncer le clou le 6 mai 2016 (PDF, 6 pages, 302 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/airbus-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-7-mai-2016.pdf>

18 avril 2016. L'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris se transforme en véritable affaire Dreyfus (PDF, 6 pages, 273 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-information-au-president-hollande-norbert-jacquet-18-avril-2016.pdf>

7 mars 2016. Victime d'un procès indigne de la France et recherché pour être enfermé parce que je dis la vérité sur la tragédie du vol AF447 Rio-Paris et parce que j'apporte mon aide aux familles de victimes, **je sollicite une réponse de l'Elysée** (PDF, 6 pages, 275 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-monsieur-le-president-s-il-vous-plait-norbert-jacquet-7-mars-2016.pdf>

.J...

28 février 2016. Des vies humaines sont inutilement en danger, j'insiste. Le président de la LICRA est impliqué (PDF, 6 pages, 273 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jakubowicz-et-licra-j-ai-ecrit-a-francois-hollande-norbert-jacquet-28-fevrier-2016.pdf>

22 février 2016. Des vies humaines sont inutilement en danger, je le rappelle. Le chef de l'Etat a-t-il été informé ? (PDF, 6 pages, 272 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-j-ai-encore-ecrit-a-hollande-norbert-jacquet-23-fevrier-2016.pdf>

7 février 2016. Des vies humaines sont inutilement en danger. Des magistrats œuvrent pour cacher la vérité dans l'enquête sur le crash du vol AF447 Rio-Paris (PDF, 5 pages, 253 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-j-ai-a-nouveau-ecrit-a-francois-hollande-norbert-jacquet-7-fevrier-2016.pdf>

ECHANGES DE COURRIELS AVEC LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE PARIS

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour : « ... *je veillerai à ce qu'il vous soit répondu* ».

En page 9 de ce PDF figure la capture d'écran de l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI.

A ce jour, 7 juillet 2016, toujours aucune information. Rien. Le silence absolu. Depuis trois ans et demi des parties civiles n'ont pas eu un seul mot d'information ! Elles sont totalement écartées de l'enquête. L'« enquête » ? Il apparaît qu'en réalité le dossier s'est transformé en une caricature d'affaire Dreyfus avec des magistrats qui multiplient les violations des lois (code de procédure pénale et code pénal). Et ça y va fort ! Il suffit de lire les documents disponibles sur le Web à partir des liens donnés plus haut relatifs à l'information du président de la République.

./...

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Rechercher Tous ▾ Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus ▾

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tél. : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

/...

LE CODE PENAL (EXTRAITS)

Sur le faux et l'usage de faux

Article 441-1. Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Article 441-4, troisième alinéa. Les peines sont portées à quinze ans de **réclusion criminelle** et à 225 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission.

Sur l'escroquerie

Article 313-1. L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

Article 313-2. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende lorsque l'escroquerie est réalisée : 1° Par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission ; [... ...] Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 1 000 000 euros d'amende lorsque l'escroquerie est commise en bande organisée.

Article 313-3. La tentative des infractions prévues par la présente section [*De l'escroquerie*] est punie des mêmes peines.

Sur la subornation de témoin

Article 434-15. Le fait d'user de promesses, offres, présents, pressions, menaces, voies de fait, manœuvres ou artifices au cours d'une procédure ou en vue d'une demande ou défense en justice afin de déterminer autrui soit à faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation mensongère, soit à s'abstenir de faire ou délivrer une déposition, une déclaration ou une attestation, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, même si la subornation n'est pas suivie d'effet.

UN PDF TOUT-EN-UN AVEC DES « COURRIELS JUDICIAIRES »

On y retrouve le récapitulatif figurant en pages 7 et 8 du présent PDF, mais aussi quelques « courriels judiciaires » (464 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-executif-justice-tout-en-un-norbert-jacquet-12-juin-2016.pdf>

Les mêmes informations, et bien d'autres, à partir d'une page Web : <http://norbert-jacquet.jacno.com>